



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue à l'hôtel de ville situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le mardi 4 juillet 2023 à 19 h. La présente assemblée s'est ouverte à 19 h 01.

Sont présents à cette assemblée les membres du conseil : M. Pier-Luc Laurin, Mme Michèle Guay, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, sous la présidence de M. Michel Morin, maire suppléant.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général, Me Caroline Dion, greffière et Mme Marilou P. Thomas, directrice, Direction de l'urbanisme et du développement économique.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée publique de consultation procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h 01.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

➤ **Projet de règlement 601-92 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé (Gestion des matières à déchets, recyclables et putrescibles et contribution aux fins de parc, de terrains de jeux ou d'espaces naturels) :**

1. Le projet de règlement a pour but de modifier la gestion des matières à déchets, recyclables et putrescibles à l'intérieur des projets intégrés et également d'ajouter de nouvelles conditions liées à l'exigence d'une contribution aux fins de parc, de terrains de jeux ou d'espaces naturels préalablement à la délivrance d'un permis de construction.

PROJET DE RÈGLEMENT 601-92

Madame Marilou P. Thomas, directrice, Direction de l'urbanisme et du développement économique, explique le *Règlement 601-92 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé (Gestion des matières à déchets, recyclables et putrescibles et contribution aux fins de parc, de terrains de jeux ou d'espaces naturels)*.



**Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

Madame Marilou P. Thomas, directrice, Direction de l'urbanisme et du développement économique, explique que les dispositions mises de l'avant par le présent règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne du public n'est venue assister à la présente assemblée de consultation.

Des élus présents posent des questions pendant la consultation tenue pour le projet de règlement numéro 601-92.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée publique de consultation procède à la levée de l'assemblée à 19 h 04.



Michel Morin, maire suppléant



Me Caroline Dion
Greffière